

Compte rendu du conseil municipal du 09.06.2016, sous la présidence de G. KELLE, Maire

Absents excusés : Didier DEVANTAUX.

3 personnes assistent à la réunion : PUTAREK Ludovic, CHARLIER Denis, MAIRE Christophe au titre de représentants de l'Association de pêche de Réchicourt.

Travaux et conventions à signer avec MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

. **approuve** la convention proposée par MATEC pour apporter une assistance d'ordre technique sur les projets suivants :

1° réalisation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du patrimoine municipal, comprenant 2 bâtiments (église ; mairie) et le détail financier présenté pour la réalisation de l'opération.

Coût forfaitaire 540,00TTC.

Décision prise après vote à main levée : 12 POUR et 1 CONTRE (AUBRY Emmanuel).

. **approuve à l'unanimité** la convention n° 2 (étude de réfection des rues de Bataville) et le détail financier présenté pour la réalisation de l'opération. Coût : 3.480€ TTC.

Conditions d'utilisation des étangs privés de la commune à compter du 01.01.2017.

accord à l'unanimité pour résilier la convention conclue le 05 novembre 2015 entre la commune de Réchicourt le Château et l'A.A.P.P.M.A. de Gondrexange et pour attribuer à compter du 01.01.2017 la gestion des étangs communaux à l'A.A.P.P.M.A. de Réchicourt le Château.

La commune se réserve le droit de reprendre la totale gestion de ses étangs dans le cas de réalisations de projets touristiques.

Subventions aux associations, comités et organismes divers.

Après avoir examiné les demandes de subventions sollicitées par les associations et regroupements divers, le conseil vote pour l'année 2016 :

- **600,00€** à l'Association Sportive.
- **585,00€** à l'Association « Le Livre et l'Image ».
- **225,00€** à l'Association UNC (participation financière exceptionnelle pour aider l'Association à réaliser des travaux de reconstruction d'un monument de commémoration, dégradé).

Activités de la bibliothèque.

J.CI SANDONATO confirme que le livre sur Réchicourt de M. Robert BOEHM sera édité pour la fin du mois (actuellement à l'impression chez JC. ZAFFAGNI). Comme convenu, il sera proposé au prix de 21.50€ Quelques réservations sont déjà enregistrées. L'ouvrage sera mis en vente à la bibliothèque municipale.

J.CI. dresse le bilan des activités de la bibliothèque. Il fait appel à bénévoles pour donner un nouvel élan à la bibliothèque et améliorer la qualité du service au public. Marie offre ses services.

Demande d'aide formulée par l'AAPPMA de Réchicourt

Il est convenu, en accord avec l'association, que l'aide à apporter à l'AAPPMA de Réchicourt le Château, interviendrait non pas sous forme de participation financière mais par l'intervention des services techniques de la commune, selon besoin.

L'association est invitée à définir une liste de travaux d'entretien.

Le rapport moral de fin d'année de l'association rendra compte de cet investissement communal.

Demande de participation financière sollicitée par le mouvement associatif « FOYERS RURAUX DE MOSELLE »

Le conseil soutient l'action collective des Foyers Ruraux Sud Saulnois mais la demande de subvention (formulée par Fabrice LEROUX au nom de l'association) est dirigée vers le CCAS qui a pris en compte cette subvention de fonctionnement les années précédentes.

rapport annuel sur le prix de l'eau, année 2015

En application du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, le rapport établi par le syndicat intercommunal des eaux de Lorquin-Gondrexange pour l'année 2015, qui rend compte du fonctionnement du syndicat et informe du prix de l'eau et des redevances annexes, est soumis aux membres du Conseil Municipal.

Le rapport sur l'eau pour l'année 2015 ne fait pas l'unanimité.

9 conseillers le désapprouvent : THOMAS M.- ERMANN St. – SINGERLE FI. – KELLE R. – BERGER JB. – AUBRY E. – SANDONATO JC. – LECRIVAIN Ch. – RICHE ML.

3 ne se prononcent pas : LEROUX F. - MEREL M. - JAMBOIS Nath.

1 l'approuve : KELLE G.

Remplacement de Mme Josiane HUBER à compter du 05.07.2016

Le conseil prend connaissance des candidatures reçues en Mairie. Le Maire a retenu celle de Mme Brigitte DEVANTAUX. Sa candidature sera soumise à l'organisme « tremplin Bleu » avec lequel la commune a conclu une convention de « prestations de services ».

Les autres dossiers seront acheminés également vers TREMPLIN BLEU.

Projet de fusion des Communautés des Communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg – Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du projet de fusion des Communautés des Communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg – Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre.
- PROPOSE que le siège du nouvel EPCI issu de la fusion de ces cinq Communautés de Communes soit fixé dans l'actuel bâtiment administratif de la Communauté de Communes de Sarrebourg – Moselle Sud, situé ZAC des Terrasses de la Sarre – 3, Terrasses Normandie – BP 50157 – 57403 Sarrebourg Cedex. **1 conseiller est CONTRE cette proposition** (E. AUBRY)
- PROPOSE que la dénomination du nouvel EPCI soit « **Communauté de Communes - Moselle Sud** » (CCMS) et non Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle Sud (CCSMS).

Je fleuris la Moselle à l'école

Dans le cadre du concours départemental « Je fleuris la Moselle à l'école », l'école primaire a été récompensée pour ses travaux de création d'une mare pédagogique.

Le Comité Départemental du Tourisme lui a attribué le 1^{er} Prix dans sa catégorie.

300,00€, des livrets sur la biodiversité et une brouette seront remis au Directeur de l'école et à ses élèves de la part du Comité Départemental. Le conseil municipal félicite élèves et enseignants.

Voisins Vigilants

La date de la réunion publique est fixée :

Jeudi 23 juin à 20 heures à la salle socio-éducative.

Elle se déroulera hors la présence d'« officiels » : service de gendarmerie ou représentants du monde politique, ou de l'Etat.

Distribution du communiqué à aux habitants du village et de la cité dans les meilleurs délais.

Projet d'installation de caravanes au Lotissement.

G. KELLE rend compte que la famille SECULA (gens du voyage) de Nancy projette d'installer une dizaine de caravanes au lotissement St Blaise sur un terrain privé (Propriété Patrick FAIVRE).

Le maire s'oppose formellement à cette installation et il en a informé Madame la Sous-préfète de Sarrebourg, les services de gendarmerie et les conseillers municipaux.

La situation est inquiétante et le conseil municipal, à la majorité, s'oppose à cette installation.

La recherche de solution pourra peut-être facilitée en s'appuyant sur des dispositifs mis en place dans le cadre du PLU, d'un règlement du Lotissement, de conseils avisés auprès d'organismes compétents.

Le 14 juin 2016

G. KELLE

Aux conseillers municipaux

le 14.06.2016

